

FICHE DE DÉCLARATION À L'ARS

Événement indésirable lié à l'accès à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

Qui peut déclarer ?

Femmes, conjoints, accompagnants, parents, entourage, professionnels médico-socio-éducatifs, ligne contraception/IVG... tous les témoins concernés par l'accès aux Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) en Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est ce qu'on déclare ?

Tout événement **passé** altérant le vécu, la sécurité médicale et/ou émotionnelle de la femme (difficultés d'accès à l'IVG, jugements moraux, choix de la technique imposé... cf. liste des problèmes).

Cette fiche de déclaration n'est pas valable pour les événements urgents. Les événements associés aux soins de prévention, de diagnostic ou de thérapeutique qui ont un caractère certain de gravité telle qu'une hospitalisation en réanimation, une réintervention chirurgicale, un risque vital ou un décès, doivent être signalés immédiatement au Point focal régional (0 809 400 004) et font l'objet d'une procédure particulière.

Pour toute demande relative notamment aux lieux de prise en charge, contactez le numéro national anonyme et gratuit « Sexualités-contraception-IVG » :

0800 08 11 11

Comment ?

Renvoyer cette fiche remplie au Point focal régional de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (qui réceptionne tous les signalements).

Et après ?

Afin d'améliorer la prise en charge de l'IVG en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS analysera de manière confidentielle et anonyme ces déclarations. Après synthèse, l'ARS et le Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine travailleront conjointement pour améliorer la qualité de cette prise en charge. En fonction de la gravité, de la répétition des signalements... l'ARS pourra intervenir directement auprès des établissements/professionnels.

Signaler, alerter
Événements pouvant avoir un impact sur la santé de la population

Point focal

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

0 809 400 004 Service gratuit
hors appel

@ ars33-alerte@ars.sante.fr

05 67 76 70 12

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

ars Santé publique France
Nouvelle-Aquitaine

ou par voie postale :

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Point focal régional
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 BORDEAUX CEDEX

**Fiche à adresser dans les meilleurs délais à l'ARS Nouvelle-Aquitaine - Point focal régional :
(voir coordonnées au recto)**

Le déclarant (personne directement concernée, proche, professionnel...)

Etes-vous la personne directement concernée par cet événement ?

Oui

Non

Si vous n'êtes pas la personne concernée, quel est votre lien avec elle ?

Souhaitez-vous rester anonyme ?

Oui

Non

Si non, veuillez indiquer vos coordonnées pour que l'on puisse vous recontacter et vous faire part des suites données à votre déclaration.

Nom – Prénom :

Téléphone :

Mail :

Si vous êtes un professionnel, veuillez indiquer

Qualité / Fonction :

Nom de la structure

Service(s) dans lequel vous travaillez :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Description de la personne concernée

Tranche d'âge :

Moins de 18 ans
18-25 ans
25-40 ans
Plus de 40 ans

Nombre de semaines :

de grossesse (SG)
d'aménorrhée (SA)

Quand ?

au moment de la demande
au moment de l'IVG

Il s'agit d'une IVG :

médicamenteuse avec hospitalisation
médicamenteuse hors établissement de santé
aspiration chirurgicale sous anesthésie locale
aspiration chirurgicale sous anesthésie générale
ne connaît pas le type de méthode

Code postal du lieu de résidence de la personne concernée :

Nature de l'événement déclaré et déroulement des faits

Date et heure de l'événement :

Lieu de l'événement :

Code postal du lieu de l'événement :

Problème(s)

*Vous pouvez cocher
plusieurs cases*

Accueil : téléphonique, physique, administratif, soignant
Accompagnement de l'équipe
Choix de la méthode
Choix du lieu
Constitution du dossier
Coordination des structures
Délai de prise en charge
Entretien médical
Entretien psychosocial
Maltraitance
Organisation de l'établissement
Prise en charge de complications
Prise en charge de mineure
Prise en charge financière
Problème lié à l'échographie
Refus de prise en charge
Respect de l'anonymat
Respect de la confidentialité
Transport/éloignement géographique
Autre :

Décrivez nous le(s) problème(s) rencontré(s) :

Nous vous remercions de ces informations qui nous aideront à améliorer la prise en charge de l'Interruption Volontaire de Grossesse dans notre région.

Envoyer la fiche à l'ARS Nouvelle-Aquitaine